

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 566 (RMH 330-1)**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 566 (RMH 330-1) RELATIF AU STATIONNEMENT REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 530 (RMH 330)**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entrera en vigueur le 1 mai 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 30 AVRIL 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
